



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, le 08/09/2021*

### **Agrément de construction de bureaux en Île-de-France : de nouvelles orientations pour favoriser l'équilibre entre les logements et l'emploi**

Afin de s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire, notamment le recours accru au télétravail, les services de l'Etat en Île-de-France vont appliquer de nouvelles orientations pour l'octroi d'agrément aux projets de construction de bureaux. Cette actualisation est entrée en vigueur le 6 septembre.

L'ensemble des projets franciliens de construction de bureaux doivent recevoir un agrément de l'État. Cette procédure, spécifique à l'Île-de-France, permet d'orienter les choix de localisation des bureaux afin de **favoriser l'équilibre entre l'offre de logements et celle de bureaux**.

Dans le but de renforcer cet équilibre et d'accompagner plus encore les territoires, notamment ceux nouvellement desservis par les lignes de transports en commun, l'Etat a choisi d'ajuster les modalités d'octroi des agréments. Ces dispositions interviennent après une concertation avec tous les acteurs.

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a ainsi souhaité compléter les orientations définies en 2018 sur les axes suivants :

- **Une extension à de nouveaux secteurs du périmètre d'attention renforcée** sur lequel des compensations en logements sont à constituer en cas de projet immobilier uniquement dédié à du bureau ;
- **Un renforcement du principe général de mixité logements-bureaux** en cas de recyclage foncier,
- **Un renforcement des compensations** dans les communes carencées au titre de la loi SRU, ainsi que sur les arrondissements parisiens déficitaires en logements sociaux.

En 2020, l'État a agréé au total 2,3 millions de m<sup>2</sup> de bureaux en Île-de-France. La Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine sont les deux départements où l'on agréé le plus de bureaux avec plus de 700 000 m<sup>2</sup> chacun.

> Pour en savoir plus sur les agréments de bureaux en 2020 : [ici](#)

> Pour en savoir plus sur les orientations pour l'instruction des demandes d'agrément : [ici](#)

## Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](#)



5, rue Leblanc  
75911 Paris Cedex 15